

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN AGRICULTURE

MAMVA/DERD/CNTTA

• N° 8 •

Mai 1995

LES PRODUITS OLÉAGINEUX À L'ÉPREUVE DE LA LIBÉRALISATION

INTRODUCTION

A l'instar des filières des céréales et du sucre, les produits oléagineux sont également touchés par la libéralisation des prix et des importations. Celles-ci, soumises traditionnellement aux procédures de visas ou de licences, seront désormais libres moyennant des équivalents tarifaires. De même, on prévoit au niveau interne, la libéralisation des prix intérieurs aussi bien à la production qu'à la consommation. Or l'enjeu est de taille en raison de la place stratégique qu'occupe la filière dans l'économie nationale. Sa contribution à la valeur de la production des cultures industrielles s'élève à 57% et représente 8% de la production végétale et 5% de la valeur de la production agricole. Aux côtés de la filière du sucre, les produits oléagineux génèrent 90.000 emplois, ajoutés aux 28.000 emplois créés par les agro-industries.

C'est pourquoi les différentes mesures de libéralisation suscitent de nombreuses interrogations relatives aux aptitudes de la filière des produits oléagineux à soutenir la concurrence internationale. La libéralisation semble intervenir sans restructuration préalable du secteur des oléagineux.

LE MARCHÉ NATIONAL DES OLÉAGINEUX

Une croissance régulière des besoins mais de faibles capacités productives

Le marché national de la filière oléagineuse est caractérisé par une forte asymétrie. En regard de la croissance soutenue des besoins de consommation nationale en matière d'huiles alimentaires, la capacité des unités internes de production est très limitée. En attestent plusieurs indicateurs ayant trait aussi bien à la dynamique de la demande qu'à celle de l'offre.

Une progression constante de la demande

En trente cinq ans, de 1960 à 1994, la consommation nationale ne cesse de croître passant de 67.365 tonnes (1960) à 329.350 tonnes en 1994 enregistrant ainsi, en longue période, un taux de croissance annuel moyen de 4,6% par an. Ce taux est une moyenne qui ne rend pas compte, cepen-

dant, des fluctuations observées tout au long de ces trois décennies.

Exprimés par tête d'habitant, les indicateurs sont plus parlants et confirment la tendance relevée au niveau global. C'est ainsi que le ratio "consommation individuelle moyenne" est passé de 5,8 kg par habitant en 1960 à 12,4 kg en 1994; soit un coefficient multiplicateur légèrement supérieur à 2 en trente cinq ans. Dit autrement, les huiles alimentaires ont été consommées à raison de 9,8 kgs/habitant/an (moyenne relevée sur la période 1960-1994) ou de 11,4 kgs/hab/an (moyenne relevée au cours des cinq dernières années 1990-1994).

Une croissance importante de la production

La même dynamique d'évolution semble caractériser le profil de croissance de la production des huiles alimentaires. En trente cinq ans, celle-ci est passée de 13.300 tonnes en 1960 à 71.350 tonnes en 1994, soit un **taux annuel moyen d'accroissement de 4,9%**. Cependant, et à la différence de la consommation dont l'évolution est constamment orientée à la hausse, la dynamique de la production des huiles alimentaires est empreinte de fortes fluctuations; de 13.300 T en 1960 celle-ci a même atteint 120.000 Tonnes en 1989; mais entre ces deux valeurs extrêmes la production évolue en dents de scie, reflet d'une forte instabilité. Cette évolution irrégulière s'explique par l'instabilité qui caractérise la production des matières premières, diverses graines industrielles (tournesol, soja, etc.) ou les olives, permettant la fabrication des huiles destinées à la consommation humaine. Par ailleurs, il convient de noter que la production des huiles comestibles est essentiellement à base d'olives; bien que variable d'une année à l'autre, les contributions des olives et des graines industrielles sont respectivement de 70% et de 30% (proportions moyennes relevées sur la période 1960-1994), de 50,9% et de 49,1% (proportions moyennes relevées au cours des années 1990-1994).

Ces différentes indications chiffrées montrent clairement que les cultures spéculatives oléagineuses se sont

SOMMAIRE du n° 8

Spécial oléagineux II

- Les produits oléagineux face à l'épreuve de la libéralisation.. p.1
- Politique de la filière oléagineuse au Maroc (suite).....p.3

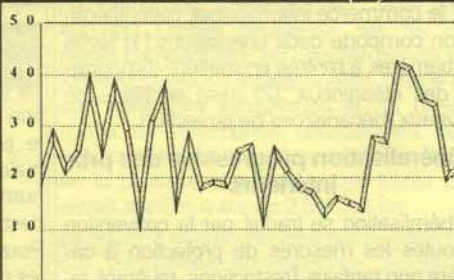
beaucoup développées au Maroc depuis le début des années 90. Il convient d'observer, cependant, que le rythme de développement est variable d'une culture à l'autre. La production cumulée, au cours des années 1982-1993, de ces trois principales cultures (tournesol, soja et colza) montre que la variété tournesol (726.720 tonnes entre 1981 et 1992) reste largement prédominante par comparaison au soja (production cumulée de 38.097 tonnes) ou au colza (cumul de production de 11.414 tonnes). La culture du soja est pratiquée essentiellement dans les périmètres irrigués de Doukkala-Tadla-Souss Massa alors que celle du Colza semble mieux s'adapter au climat du Gharb (Meknès, Gharb, Loukkos, Fès et Sogeta).

Dans l'ensemble, et malgré le développement spectaculaire de ces différentes cultures industrielles, la production des huiles alimentaires est loin de couvrir les besoins en consommation de cette denrée de base. Le taux de couverture moyen oscille entre 24,5% (moyenne relevée durant la période 1960-1994) et 30,0% (moyenne observée entre 1990-1994). Le reliquat, qui est important, est donc couvert par les importations d'huiles à base de graines (Figure 1).

Dépendance à l'égard d'un marché international instable

Ainsi pour la couverture du déficit de consommation des huiles alimentaires, le Maroc est fortement tributaire du marché inter-

Fig. 1: Evolution du taux de couverture entre 1969 et 1994 (%)



national des oléagineux. Or, ce marché a une structure particulière en raison de la spécificité de la filière des oléagineux, de l'importance des enjeux et du poids des intervenants sur ce marché.

Trois produits structurent la filière des oléagineux: il s'agit des graines d'oléagineux, des Tourteaux d'oléagineux et des huiles oléagineuses (figure 2). Alors que les huiles servent essentiellement à la consommation humaine, les tourteaux sont par contre un intrant important dans l'alimentation du bétail.

La production mondiale ainsi que les échanges internationaux des oléagineux sont largement dominés par le Soja qui est

Figure 2: Evolution des échanges internationaux des oléagineux



produit dans les pays industrialisés (essentiellement les USA) et dans certains pays du Sud (Brésil, Argentine, Malaisie et Indonésie). A titre d'exemple, les USA exportent plus de la moitié de leur production de soja dont les trois quarts sous forme de graines et le reste sous forme de tourteaux. Pendant les années 80, les producteurs américains ont tiré deux fois plus de revenus du soja que du blé. L'importance de la culture du soja s'explique par sa teneur élevée en huile et la teneur élevée de son tourteau en protéine digestible.

La libéralisation du commerce extérieur des produits oléagineux

Les dispositions de l'Uruguay Round stipulent que tous les pays signataires s'engagent à démanteler les entraves affectant le commerce entre les pays. Dans cette perspective le Maroc s'est engagé à assouplir les mécanismes de gestion de son commerce extérieur portant notamment, sur les produits constituant la filière des oléagineux. Contrairement au planning initial qui prévoyait la libéralisation des produits oléagineux au cours du deuxième trimestre de cette année (Graines Oléagineuses: le 1/03/95, Huiles Brutes et Dérivées: 1/05/95 et Huiles Rafinées et Dérivées: le 1/06/95), les Pouvoirs Publics ont décidé, en Février 1995, le report de cette libéralisation à l'été prochain. Malgré ce report, cette libéralisation est toujours un fait marquant de la conjoncture de 1995. Résultante des nouvelles règles régissant le commerce international, cette libéralisation comporte deux orientations: (1) levée des barrières à l'entrée en matière d'importation des oléagineux, (2) mise en place de nouveaux mécanismes de protection.

La libéralisation progressive des prix intérieurs

La libéralisation se traduit par la conversion de toutes les mesures de protection à caractère non tarifaire (restrictions revêtant la

forme de contingentements, licence, etc...) en mesures basées uniquement sur des tarifs douaniers. S'agissant du cas spécifique des oléagineux, leurs importations étaient, jusqu'à présent, soumises à la procédure de Visas (cas des huiles brutes et des graines) ou de Licences (cas des tourteaux).

A l'avenir, la protection de la filière des oléagineux sera assurée uniquement par des tarifs douaniers. Autrement dit, cette procédure de conversion aboutit, en fin de compte, à la mise en place des équivalents tarifaires conformément à l'offre marocaine au GATT, laquelle prévoit, pour les importations des produits oléagineux, trois taux de protection: 283,5% (pour les huiles brutes), 73%-113% pour les tourteaux (Tourteaux à base de soja, tournesol, coton, arachides, et colza) et 77%-192% pour les graines (à base de soja, tournesol, coton, arachides, et colza). Ces différents taux seront réduits, au bout de dix ans, de 24%, à raison de 2,4% par an.

La libéralisation du commerce des oléagineux et les perspectives de formation des prix intérieurs

Dans sa version actuelle, la libéralisation ne vise qu'à supprimer le monopole d'importation et l'établissement de nouvelles règles de protection dont la traduction chiffrée figure dans l'offre marocaine au GATT, offre qui cherche à préserver la stabilité des prix intérieurs, aussi bien à la production qu'à la consommation.

■ Les prix à la production et les performances des unités de production

Les oléagineux forment avec les sucres et les céréales la famille des produits stratégiques dont les prix sont fortement administrés par les Pouvoirs Publics. Le prix de ces denrées revêtant une sensibilité particulière au Maroc, l'Etat a, jusqu'à présent, fortement réglementé leur structure de formation, et ce à différents stades.

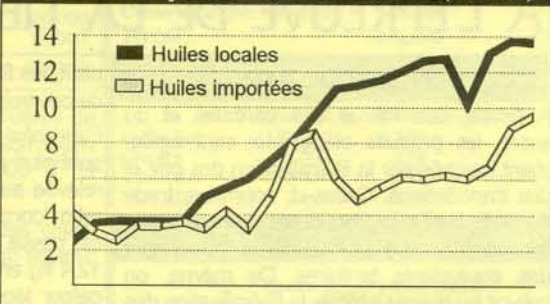
Au niveau primaire, par la réglementation des prix à la production pour les graines des différentes cultures oléagineuses. Fixés sur des bases administratives, leurs prix n'évoluent que par paliers. A titre d'illustration, le quintal de tournesol vaut actuellement 440 Dhs (prix fixé depuis 1991) contre 64 Dhs en 1970, 130 Dhs au cours des années 70 et 410 Dhs entre 1986 et 1988. Il en va de même pour les autres cultures spéculatives, soja et colza, dont les prix respectifs sont actuellement de 410 dhs/ql (depuis 1991) et 370 dhs/ql (depuis 1986).

La graine n'étant qu'une matière première, son traitement (opération de trituration dans le jargon technique) permet d'obtenir des huiles alimentaires (pour la consommation humaine) et le tourteau (un sous produit destiné à la consommation animale). Les Pouvoirs Publics réglementent également les prix des tourteaux et ceux s'appliquant

à la vente des huiles. La maîtrise des coûts de production de la filière oléagineuse réside, principalement, dans l'efficacité et les gains de productivité au stade de trituration; de 25 Dollars la Tonne aux USA (équivalent de 231 Dhs/T) cette marge de trituration est d'environ 462 Dhs/T au Maroc. Ces différents éléments laissent à penser que la structure des prix à la production serait plus élevée au Maroc comparativement aux coûts relevés sur les marchés internationaux (Figure 3).

Il ressort de la figure 3 que le prix de revient unitaire des huiles locales (exprimées en

Fig. 3: Evolution du prix de revient unitaire des huiles locales et importées entre 1974 et 1995 (Dh/litre)



Dhs/litre) est, depuis 1980, constamment supérieur aux prix des huiles importées. L'écart est certes important mais son appréciation ne doit pas perdre de vue que de nombreux pays, gros opérateurs sur le marché international des oléagineux, subventionnent et, de plus en plus, leurs productions nationales. A titre d'exemple les équivalents de subventions aux producteurs de soja représentaient 5,6% en 1979 contre 11,0% en 1990. La proportion est encore plus forte dans les pays de la CEE: de 46,8% en 1979, cet équivalent atteint 54,0% en 1990.

■ Les équivalents tarifaires, les prix à la consommation et la vérité des prix

L'évolution par palier des prix à la consommation des huiles alimentaires témoigne d'une intervention importante des Pouvoirs Publics dans leur formation. Le prix de vente public, en vigueur actuellement est, depuis 1988, fixé à 8,30 Dh/litre contre 2,9 Dhs/litre en 1974 soit un taux de croissance annuel moyen de 4,9%. Ces prix de vente sont, et de loin, inférieurs aux prix de revient en raison de l'intervention des Pouvoirs Publics au titre de la compensation.

Les prévisions de dépenses de consommation au titre des huiles alimentaires pour l'exercice fiscal 1995 sont de 1463,42 Millions de Dhs (soit 46,3% des charges de compensation globales supportées par le Trésor Public) contre 1047,10 Millions de Dhs au titre de 1994 (représentant 38,8% des dépenses globales du trésor au cours de l'année écoulée). La subvention moyenne par litre d'huile alimentaire est respectivement de 3,22 dhs et de 4,05 dhs pour 1994 et 1995. De même les subventions annuelles moyennes par habitant sont de 40,81 dhs et de 42,26 en dhs 1994 et en 1995).

Dans l'ensemble, il est prévu que l'équivalent tarifaire qui aura été retenu, devra concilier entre les deux objectifs suivants: transmettre au marché local les signaux du marché international des oléagineux, notamment des huiles alimentaires, tout en assurant une stabilité de la structure des prix intérieurs à la consommation. N'empêche qu'une question s'impose: les équivalents tarifaires, frappant les importations des oléagineux (et notamment les huiles alimentaires), ne vont-ils pas entraîner des changements dans la structure actuelle des prix intérieurs.

Les Pouvoirs Publics ont reporté la libéralisation du commerce portant sur les produits oléagineux à l'été prochain. L'équivalent tarifaire qui aura été retenu par le Gouvernement doit concilier entre plusieurs objectifs qui sont, parfois, divergents:

- appliqués intégralement, les niveaux des tarifs tels qu'ils figurent dans l'offre marocaine au GATT assureraient certes une protection suffisante de la production nationale mais ils engendreraient, en revanche de fortes hausses des prix intérieurs. Dès lors, il faudrait arbitrer entre deux stratégies possibles: assurer la prise en charge de ces hausses par les finances publiques pour sauvegarder le pouvoir d'achat du consommateur, ou les répercuter sur la consommation finale et soulager le contribuable.

- ramenés, par contre, à des niveaux plus réduits ces tarifs, et tout en évitant de fortes variations des prix intérieurs, pourraient mettre à mal certains segments de l'appareil national de production des oléagineux. Surtout que les coûts de production des huiles locales sont nettement supérieurs aux prix observés sur les marchés internationaux. Toujours est-il que pour être efficient tout système de protection doit satisfaire trois exigences: une amélioration des performances de production par la maîtrise des coûts, une transparence au stade final des prix sous contrainte du respect du pouvoir d'achat des consommateurs et les dépenses de compensation doivent tenir compte de leurs possibilités de financement. Autant dire que la politique future de "Libéralisation-Protection-Compensation" devrait être largement déterminée, au Maroc, par les performances des unités productives. Ce sont donc, les conditions de production des produits oléagineux, au Maroc, qui commandent la maîtrise des effets de la libéralisation. Il serait difficile à long terme, de continuer à faire supporter la charge de l'ajustement au contribuable et/ou au consommateur. De même, il serait inopportun de sacrifier le producteur.

Des unités productives performantes exigent des taux de protection modérés plus supportables par les finances publiques et/ou le consommateur. De ce fait, la version actuelle de la libéralisation doit nécessairement comporter des mesures préalables destinées à améliorer les performances de l'appareil productif national. ■

Source: Lettre du CMC (Février 1995)



Politique de la filière oléagineuse au Maroc (suite)

BILAN ET PERFORMANCES RÉALISÉES

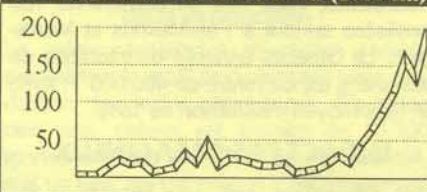
A - Tournesol

1 - Superficies

L'évolution des emblavements en tournesol est caractérisée par deux périodes distinctes (Figure 1):

- jusqu'au début des années 80, la moyenne enregistrée était de l'ordre de 16.000 Ha avec un taux d'accroissement annuel de 1,96 %. Des fluctuations très marquées ont été observées du fait que la culture a été considérée par les agriculteurs comme une spéculation de substitution aux cultures d'hiver en cas de calamité naturelle (inondation, sécheresse).
- à partir du début des années 80, les emblavements en tournesol se sont accrus d'une façon spectaculaire en s'imposant progressivement dans l'assolement pour atteindre en 1991-92 environ 200.000 Ha.
- les principales zones de production sont constituées par: le Saïss avec 32% du total des emblavements, le Gharb et Loukkos avec 56% et les autres régions 12%.
- la taille moyenne de la parcelle tournesol par exploitation est de l'ordre 5,2 Ha.

Figure 1: Evolution de la superficie du tournesol entre 1960 et 1992 (1000 ha)



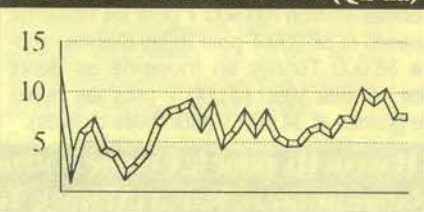
2 - Rendements et productions

Avant 1980, et comme le montre la figure 2 les rendements ont évolué d'une manière très irrégulière et ce, en fonction de deux paramètres essentiels, à savoir les conditions climatiques et l'ampleur des attaques des moineaux.

A partir de 1981, les rendements ont subi une progression régulière et ce, en dépit de la sécheresse qui a sévi dans le pays au début des années 80.

Concernant les productions collectées, elles ont suivi étroitement l'évolution des superficies. Le taux d'accroissement annuel de la production pour la période 1960/82 était de 3,12% (moyenne 10.000 T environ) pour atteindre 23,4% (moyenne de l'ordre de 72.000 T) pour la seconde période 1982-92.

Figure 2: Evolution du rendement du tournesol entre 1960 et 1992 (Qx/ha)



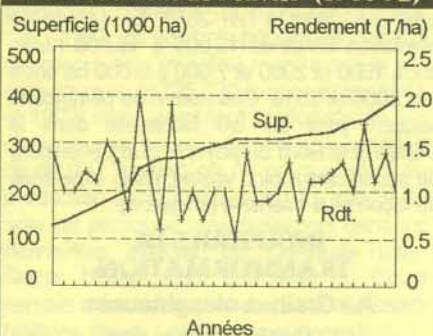
B - Olivier

1 - Superficies

Le patrimoine oléicole couvre une superficie de 395.000 Ha, soit la moitié de la superficie totale arboricole. Cette superficie se trouve concentrée au niveau de trois grandes régions de production conformément à la répartition suivante:

- zone Nord, représentée par les oliveraies de Chefchaouen, Ouezzane et Taounate qui occupe 107.000 Ha, soit 27% de la superficie totale.
- zone Centre, représentée par les oliveraies de Taza, Fès et Meknès, et qui couvre une superficie de 86.000 Ha, soit 22% du total.
- Zone Sud, représentée par les oliveraies de Marrakech, Tadla, Béni Mellal, El Kelâa et Taroudant, et qui occupe une superficie de 114.600 Ha, soit 29% du total.

Figure 3: Evolution de la superficie et du rendement de l'olivier (1960-92)



Le reste de la superficie concerne des oliveraies réparties sur tout le territoire national.

Les plantations montrent une pyramide des âges dominée à 80% d'oliveraies d'un âge inférieur à 40 ans. De même, l'oléiculture marocaine est caractérisée par l'existence de 400.000 exploitants possédant près de 770.000 parcelles. Les terres plantées en oliviers sont en majorité des propriétés privées (83 %).

Par ailleurs, l'étude de l'évolution des superficies oléicoles depuis 1960 montre un rythme de plantation très soutenu pendant la période 1960-80 (en moyenne 7.100 Ha/an). Cette cadence s'est accélérée à partir de 1986 (Figure 3).

2 - Production et rendement

La production totale d'olives, estimée à 400.000 Tonnes (moyenne des dix dernières campagnes), est affectée par de très fortes fluctuations interannuelles inhérentes aux conditions climatiques et au phénomène de l'alternance caractérisant cette espèce. Cependant la croissance moyenne de la production au cours des trente dernières années a été de 2,5% par an.

La figure 3 donne une idée sur l'ampleur de ces fluctuations au cours de la période 1960-1992.

Cette situation montre que les performances techniques enregistrées restent dans l'ensemble relativement faibles avec un rendement moyen légèrement supérieur à une tonne à l'hectare (Figure 3).

POTENTIEL OLÉAGINEUX

Concernant les graines oléagineuses, elles sont évaluées à environ 800.000 ha réparties comme suit:

en bour

Tournesol, Colza = 400.000 ha
Carthame = 340.000 ha

en irrigué

Coton = 30.000 ha
Soja = 30.000 ha

Quant au potentiel oléicole, il est estimé à 1.800.000 Ha.

Le milieu naturel marocain offre de grandes possibilités d'extension de l'olivieraie. Ainsi, la carte pédoclimatique du pays fait ressortir une superficie de 1.800.000 ha à potentiel très élevé en matière d'oléiculture situé en zone de pluviométrie supérieure à 400 mm.

Dans ce cadre, les programmes de développement retenus se proposent la plantation de 300.000 Ha (dont 50% de façon très extensive) jusqu'à l'an 2010. Le rythme de plantation serait de 12.000 à 15.000 ha/an entre 1990 et 2000 et 7.000 à 9.000 ha entre l'an 2000 et 2010. Ces nouvelles plantations seraient pour les 2/3 localisées dans le Centre et le Nord du pays; le Sud bénéficierait de superficies moins vastes, mais exploitées de façon plus intensive (irrigation).

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

A - Graines oléagineuses

1 - Unités de trituration

La trituration des graines oléagineuses se fait au niveau de deux unités de trituration de la société Lesieur Cristal (ex-SEPO), la première située à Casablanca avec une capacité annuelle de 180.000 tonnes et la deuxième à Kénitra avec une capacité de 90.000 Tonnes. Ce qui porte la capacité totale de trituration à 270.000 Tonnes couvrant largement les productions réalisées.

2 - Unités de raffinage des huiles brutes

Ce secteur qui traite des huiles brutes locales ou importées, comprend 14 unités avec une capacité globale de 350.000 T/an utilisée actuellement à hauteur de 70%.

Tableau 6: Unités de raffinage des huiles alimentaires

Lieu	Nombre d'usines	Capacité de production (T/an)
Casablanca	5	211.000
Fès	3	36.000
Kénitra	1	18.000
Meknès	1	33.000
Agadir	1	20.000
Marrakech	1	6.000
Oujda	1	20.000
Beni Mellal	1	6.000
TOTAL	14	350.000

Le tableau 1 donne le nombre des unités de raffinage, les lieux d'implantation et leurs capacités de production.

B - Olives

La plus grande partie de la production, soit 300.000 Tonnes, est destinée à la transformation pour la production d'huile. Le reste (soit 80.000 Tonnes) est utilisé pour la production de conserves d'olives. La répartition de l'utilisation de la production entre le secteur traditionnel et le secteur industriel figure dans le tableau 2.

Tableau 2: Répartition de la transformation des olives entre secteur traditionnel et industriel (T)

	Secteur Traditionnel	Secteur Industriel	TOTAL
Transf. en huiles	170.000	130.000	300.000
Olive de conserve	15.000	65.000	80.000
TOTAL	185.000	195.000	380.000

Les productions d'huile d'olive et d'olives de conserve qui résultent de la transformation s'élèvent respectivement à 38.000 T et 80.000 T.

Le secteur de la transformation des olives est caractérisé par la coexistence du secteur traditionnel et du secteur moderne.

Ainsi, on recense à travers le pays 16.000 moulins traditionnels (mâastras) qui utilisent l'énergie humaine et animale. La capacité journalière de trituration de ces unités sont dispersées dans tout le pays y compris les zones isolées.

Quant aux unités industrielles et semi-industrielles, elles sont au nombre de 100 localisées surtout à Fès-Meknès et Marrakech. La capacité annuelle de trituration de ces unités est de l'ordre de 400.000 T, avec un taux moyen d'extraction de 18%.

IMPACT DES OLÉAGINEUX

Les oléagineux ont un impact socio-économique incontestable. Ce dernier peut être apprécié par référence à la contribution des huiles à la satisfaction des besoins intérieurs du pays en la matière, à la promotion des exportations de produits agricoles, à la production d'aliments de bétail et à la création d'emplois.

A - Taux d'autosuffisance

La participation des cultures oléagineuses et des plantations d'oliviers à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance en huiles alimentaires est actuellement de 1/3 des besoins de consommation alors qu'au début de la décennie précédente ce taux était inférieur au 1/4 de la demande exprimée.

En effet, au terme de la campagne 1991-92, la production nationale des huiles issues notamment des graines oléagineuses de tournesol et des olives s'est élevée à 98.400 Tonnes environ (60.400 T pour les huiles de graines et 38.000 T pour l'huile d'olives) contre 38.000 Tonnes en moyenne au début des années 1980 (4.000 T pour les huiles de graines et 34.000 T pour l'huile d'olives).

Compte tenu des besoins de consommation en huiles alimentaires (250.000 Tonnes), la couverture de cette demande par la production nationale a été assurée à hauteur de 34% environ en 1992, contre 17% en moyenne auparavant.

Les huiles de graines assurent une couverture de 21% en 1992 contre moins de 5% au début des années 80.

B - Echanges extérieurs

Les exportations de l'huile et de conserves d'olives sont des atouts majeurs qui favorisent le développement de l'olivier.

Tab. 3: Exportation d'olives et d'huile d'olive

	Quantité (T)	Valeur (MDH)
Huile d'olive	2.300	34.820
Conserves d'olive	50.000	517.840
TOTAL	-	552.660

Tab. 4: Importations d'huiles et produits oléagineux

	Quantité (T)	Valeur (MDH)
Huiles brutes	189.000	787
Graines	44.600	178
Tourteaux	8.300	13
TOTAL	-	978

Tab. 5: Exploitations et emplois du secteur oléagineux

	Quantité (T)	Valeur (MDH)
Tournesol	30.000	6
Olivier	400.000	12
TOTAL	430.000	18

Les quantités de ces produits exportées en 1992 sont présentées dans le tableau 3.

Quant aux importations des graines et huiles brutes pour la même année, elles sont représentées dans le tableau 4. Le taux de couverture des importations par les exportations des produits oléagineux est de l'ordre de 57%.

C - Valeur de la production

La valeur générée par la production oléagineuse est estimée en 1992 à 1.840 millions de Dirhams et se répartit comme suit:

Tournesol	: 640 Millions de Dirhams
Olives	: 1.200 " " "
TOTAL	: 1.840 " " "

Ainsi, la contribution de ce secteur dans la valeur de la production végétale est de l'ordre de 9%.

D - Création d'emploi

Le secteur oléagineux est générateur d'emploi à la fois à la production et à la transformation.

Au niveau du champs, il touche en moyenne près de 430.000 exploitations et assure environ 18 Millions en annexe de journées de travail réparties par spéculation comme le montre le tableau 5.

Les industries de trituration des graines et de raffinage des huiles constituent également une source d'emploi non négligeable (environ 4.000 emplois permanents).

L'olivier assure pour sa part 15.000 emplois permanents au niveau des unités de transformation modernes et traditionnelles. ■

Par A. Guedira, D. Nadah & A. Maghdad (1993), DPV/MAMVA

Source: A. Tantaoui-Elaraki (1994). Oleaginous plants and derivatives.

Edité par Dr. A. Bamouh (IAV Hassan II) pour le Comité National de Transfert de Technologie en Agriculture, B.P:6446, Rabat-Instituts, Rabat (Maroc), Tél./Fax: 77-80-63/77-81-35